

Pôle communication
Tél : 24.66.40

Mercredi 21 décembre 2022

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Augmentation des prix des tabacs en 2023

Afin de lutter contre le tabagisme et améliorer les recettes de l'Agence sanitaire et sociale (ASS), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'augmenter tous les prix de vente des tabacs d'environ 10 % par an, sur trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. Il a pris un arrêté afin de reconduire la mesure pour l'année 2023.

Du point de vue sanitaire, le tabac constitue, en Nouvelle-Calédonie, un véritable fléau qui touche toute la population : un majeur sur deux se déclare fumeur et d'après le baromètre santé jeunes de 2019, 45,5 % des jeunes Calédoniens disent avoir déjà fumé.

Il avait donc été décidé de varier chaque année sur trois ans les coefficients fiscaux de l'ensemble des produits (tabacs, cigares et cigarettes) et d'augmenter le taux de la taxe sur l'alcool et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale (TAT3S) qui passerait de 90 % à :

- 100 % au 1^{er} janvier 2022 ;
- 110 % au 1^{er} janvier 2023 ;
- 120 % au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, le prix public du paquet de cigarettes ou de tabac à rouler le plus vendu passera de 2 150 francs à 2 350 francs.

En plus d'une baisse de la consommation estimée à 10 % en 2023, l'impact financier de cette mesure permettra de générer des recettes de l'ordre de 6,2 milliards de francs pour le budget de la Nouvelle-Calédonie, de 6,9 milliards pour l'ASS et de 3,2 milliards pour la taxe générale sur la consommation (TGC).

Le prix reste un facteur essentiel dans la lutte contre le tabagisme : les dernières augmentations ont affecté très significativement à la baisse les quantités de tabac vendues en Nouvelle-Calédonie ces dernières années et de façon continue. De 360 tonnes vendues en 2016, le marché s'est réduit de 25 %, avec 269 tonnes en 2020.

L'augmentation actée en début d'année 2022 semble avoir eu un effet sur la consommation de ces produits. En effet, à la fin novembre 2022, celle-ci avait baissé de 14,6 % par rapport à 2021.

* * *

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****